

## L'ESSENTIEL 2019

# recouvrement amiable et forcé



**Emmanuel Dellacherie**

Directeur de la réglementation,  
du recouvrement et du contrôle

## Bilan et perspectives

**Les priorités du recouvrement amiable et forcé s'inscrivent dans les ambitions et valeurs portées par la Cog 2018-2022 et s'articulent autour des axes suivants :**

- assurer un haut niveau de recouvrement et de sécurisation des créances sociales ;
- développer des démarches permettant d'anticiper les difficultés des entreprises ;
- mettre en œuvre des parcours de recouvrement et une offre d'accompagnement adaptée au profil des cotisants ;
- améliorer le recouvrement des créances pour travail dissimulé.

L'adoption de la loi pour un État au service d'une société de confiance marque également une évolution engageant la Branche à réviser sa politique sur l'application de majorations de retard et de pénalités et à intégrer davantage la relation de service au sein de ses pratiques. Face aux mouvements sociaux qui se sont déroulés à la fin de l'année 2018 et au cours de l'année 2019, les Urssaf et Cgss ont su réagir en adaptant leurs procédures de recouvrement vis-à-vis des entreprises impactées, conformément aux instructions nationales : octrois de délais et remises exceptionnelles

des majorations de retard. Ce sont ainsi plus de 7 600 délais et près de 5 000 reports qui ont été accordés aux entreprises du régime général de métropole de l'automne 2018 au 31 juillet 2019. Parallèlement, plus de 1 000 délais avaient été accordés à des travailleurs indépendants.

### La stratégie du recouvrement amiable

La branche Recouvrement privilégie la mise en œuvre de relances amiables à l'égard des cotisants n'ayant pas - ou peu - d'antécédents en matière d'incidents de paiement et pour les dettes de faible montant.

56,5% des actions amiables sont engagées en direction des employeurs du régime général qui concentrent les principaux enjeux financiers.

42,7% des actions amiables conduisent à un paiement au moins partiel dans les 30 jours suivant leur engagement. L'efficacité de l'action téléphonique s'élève à 46,9% : elle constitue l'action la plus efficace, mais le développement du courriel amiable permet d'intensifier le dispositif de relance.

## L'optimisation du recouvrement forcé

Le réseau des Urssaf et Cgss a poursuivi sa politique de pilotage de sa relation partenariale avec les études d'huissiers par un renforcement du suivi des études via une analyse régulière des performances et la fixation d'objectifs annuels régionaux et personnalisés. L'amélioration des performances constatées consacre l'efficacité de cette politique.

Taux de recouvrement des titres à 6 mois en montant, France entière (catégories employeurs du secteur privé, travailleurs indépendants, profession libérales et autres types de cotisants)

	Montant confié aux études	Soldés	Taux de recouvrement	Évolution 19/18 (en pts)
Métropole	970,2	759,6	78,3%	+2,7
DOM	185,6	75,6	40,7%	+10,1
Total	1155,8	825,2	72,3%	+4,7

Source : Galaxie

En montant, le taux de recouvrement progresse très nettement, atteignant 72,3% toutes catégories confondues sur la France entière, soit 4,7 points de plus qu'en 2018.

## Le délais de paiement

Délais demandés par catégorie, France entière

Les employeurs du régime général ont effectué 22% de demandes de délais en moins par rapport à 2018, continuant ainsi le mouvement de baisse amorcé depuis 2014. Cette tendance s'explique par une amélioration du contexte économique même si la durée médiane des moratoires continue de progresser et dépassait, en décembre 2019, 4,5 mois pour les entreprises de moins de 10 salariés et 5 mois pour les autres.

	France entière		Métropole		DOM	
	Nombre	Évolution 19/18	Nombre	Évolution 19/18	Nombre	Évolution 19/18
Employeurs du secteur privé	119578	-22,3%	112074	-23,4%	7640	-1,2%
Travailleurs indépendants Professions libérales	32326	-0,2%	30889	-1,2%	1437	28,9%
Travailleurs indépendants Artisans-Commerçants	150324	-4,7%	141943	-6%	8384	22,7%
Micro-entrepreneurs	50942	19,6%	50185	19,6%	757	-29,4%
Autres types de cotisants	16620	-16,9%	15705	-17,8%	915	-34,6%
Total	369 790	-9,1%	350796	-10%	19004	11,4%

Source : Pléiade, hors CCSF

## la défaillance des entreprises

Le taux de défaillance des entreprises, basé sur les jugements de redressement et de liquidation judiciaires de l'année rapportés au nombre d'entreprises actives, continue de diminuer en 2019 et s'établit à 2,8%.

Les entreprises éprouvant des difficultés financières se tournent aujourd'hui plus facilement vers des procédures de conciliation, qui restent néanmoins encore assez marginales au regard du nombre de procédures collectives.

Le nombre de redressements judiciaires et de liquidations judiciaires augmente de plus de 10% pour les redressements et 7% pour les liquidations au cours de l'année 2019. Les Urssaf sont à l'origine de ces procédures dans moins d'un cas sur trois.

# faits

---

# marquants

---

## Optimisation du recouvrement des créances pour travail dissimulé

### **Optimisation du recouvrement des créances pour travail dissimulé**

L'amélioration continue des résultats en matière de redressement pour travail dissimulé depuis dix ans doit être complétée par une amélioration de la performance du recouvrement de ces créances. Dans ce cadre, des préconisations quant aux procédures de saisie conservatoire et à la mise en œuvre de la solidarité financière vis-à-vis du donneur d'ordre ont été formalisées. D'autres, notamment organisationnelles, sont en cours de rédaction.

L'objectif fixé dans la Cog 2018-2022 porte sur un montant total recouvré de 316 millions d'euros cumulés sur les 5 années de la période conventionnelle. Avec 100 millions recouverts en 2018-2019 (hors dommages et intérêts), les performances du réseau sont proches de l'objectif à atteindre sur les 2 premières années de Cog (102 millions d'euros).

### **Un fort investissement dans la modernisation du système d'information**

La Branche continue de moderniser son système d'information afin d'accroître la performance du recouvrement et de le rendre plus réactif et adapté à la situation du cotisant.

Les travaux relatifs à l'automatisation et à la dématérialisation se sont poursuivis avec, entre autres, le déploiement progressif de la relance amiable par mail.

Le chantier de la refonte du RAF a été marqué par l'arrivée d'une entreprise de services numériques. Ce projet, mené sur la période conventionnelle, permettra de proposer des parcours de recouvrement adaptés au profil de chaque cotisant, de redéfinir la politique nationale du recouvrement amiable forcé et d'améliorer l'ergonomie du poste de travail des gestionnaires.

## Une coordination de la gestion des délais avec les partenaires de la retraite complémentaire

En 2019 la branche Recouvrement a travaillé avec l'Agirc-Arrco afin de proposer une gestion coordonnée des délais de paiements. Le partage d'informations et le rapprochement des doctrines ont permis aux cotisants de bénéficier d'échéanciers de paiement dans des conditions identiques auprès des deux réseaux.

# chiffres clés

## 2019

### 607 876

Nombre de débiteurs employeurs du secteur privé et autres catégories en 2019, France entière, tous exercices confondus, soit -6,8% par rapport à 2018

### 57,39%

Taux de récupération des créances - à 100 jours en nombre, France entière, soit -1,61% par rapport à 2018

### 1,55%

Taux de reste à recouvrer 2019, toutes catégories hors artisans/commerçants, hors contrôle

### 84,7%

Taux d'efficacité à 6 mois du nombre des contraintes, France entière, soit +3,7 points par rapport à 2018